

Modalités d'inscription au restaurant scolaire

Les inscriptions au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 **sont à effectuer en ligne sur Pirouette à partir du Mardi 23 Mai 2023.**

➔ **Pour les familles ayant déjà au moins un enfant inscrit sur Pirouette** : il vous suffira, lors de l'inscription de vos enfants pour l'année 2023/2024, de cliquer sur l'onglet « ajouter un enfant » puis compléter les champs pour finaliser son inscription.

➔ **Pour les nouvelles familles** : vous devrez créer un compte à l'adresse internet suivante :

<https://aigrefeuille17.pirouette.app>

Si vous possédez déjà un compte « OMAJE » ou « BAMBINS D'AUNIS », vous pourrez utiliser votre identifiant et votre mot de passe. Une partie de vos informations sera reprise et le logiciel vous proposera simplement de compléter.

Pour les familles en situation de garde alternée, chaque parent a la possibilité de créer un compte pour permettre une facturation séparée.

RESERVATIONS : les repas seront automatiquement réservés à partir du ou des jours que vous aurez cochés lors de la création de votre nouveau compte famille.

Vous pourrez modifier les réservations en ligne dans la grille de réservation du portail famille jusqu'à 10h le jour même.

PAIEMENT : privilégiez le **prélèvement automatique, plus simple et plus sûr** (une fois votre dossier d'inscription validé, vous pourrez l'activer dans l'onglet « votre compte »).

Un avis de somme à payer vous parviendra vers le 20 du mois suivant la période facturée.

Autres moyens de paiement : par carte bancaire sur « Payfip » (accès par le site de la commune) ou chez le buraliste / en espèces chez le buraliste / par chèque envoyé en Trésorerie (à l'ordre du trésor public).

Pour toutes questions, vous pouvez nous contacter par mail ou par téléphone :

a.rapet@mairie-aigrefeuille.fr

ligne directe : 05-46-27-53-87